

Société en nom collectif



Encadré par:
M. LARHZAL Redouan

Réalisé par:
KOBAA Hassan
EL KATI Yassine

Plan



I. Introduction



II. Définition de la SNC



III. La constitution de la SNC



IV. La création de la SNC



V. Elaboration du contrat SNC



VI. Fonctionnement de la SNC

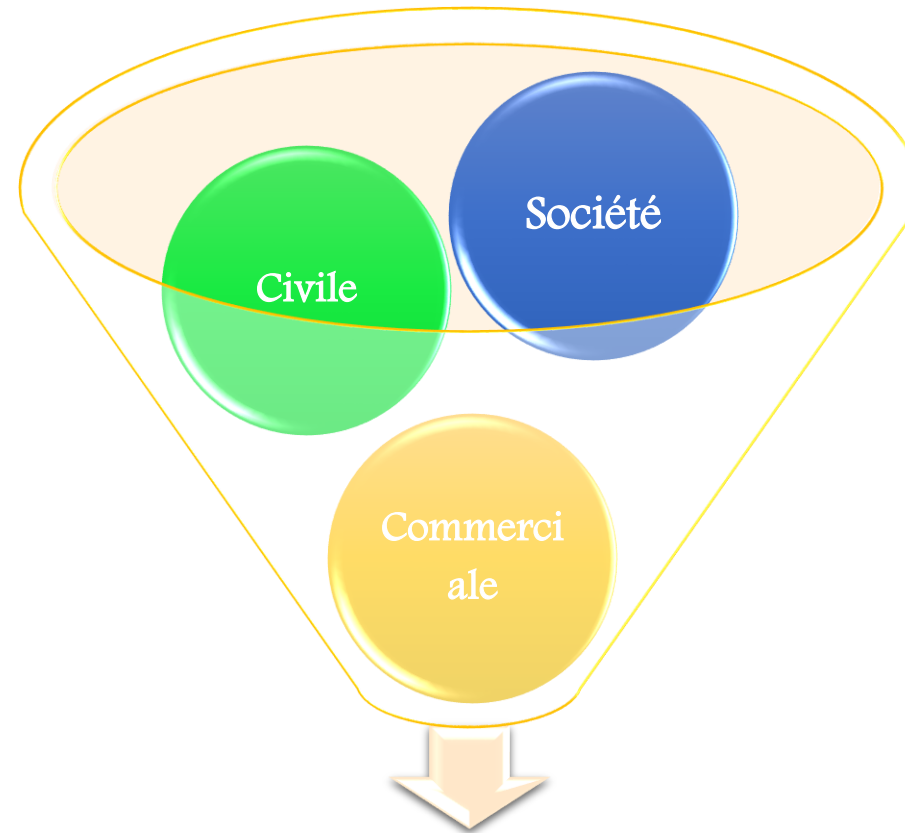


VII. La dissolution de la SNC



VIII. Avantages et inconvénient de la SNC

Introduction



Sociétés de personnes

Sociétés de capitaux

Sociétés de personnes



Traits fondamentaux des sociétés de personnes:

- On qualifie de sociétés de personnes , sociétés dans lesquelles les associés se regroupent en considération de leur personnalité.
- La responsabilité est illimité.
- Les parts sociales des associés ne sont pas librement cessibles.

Sociétés de personnes



Définition de la SNC



La société en nom collectif est un regroupement de personnes (que l'on appelle les « associés ») qui ont décidé d'exercer une activité commune. Pour qu'une société en nom collectif puisse exister, les associés doivent :

exploiter leur entreprise dans un esprit de collaboration

mettre en commun des connaissances, des biens ou des activités

partager entre eux les bénéfices financiers et les pertes qui en découlent

Constitution de la SNC



Associés

- Minimum 2
- Personnes physiques
- Portent la qualité commerçant

Responsabilité

- Les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales

Capital social

- La loi ne prévoit aucun montant minimum pour le capital social

Parts sociales

- Nominatives, ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés

Dénomination sociale

- Peut comprendre le nom d'un ou plusieurs associés, doit être précédée ou suivie de la mention «SNC »

Statuts

- Doivent indiquer les mêmes renseignements de la SARL

Création d'une SNC



**Déterminer la
raison sociale**

**Elaboration
d'un contrat
de société**

**Inscription
au registre du
commerce**

**Inscription à
la caisse de
compensation**

**Conseil fiscal
et calcul de
l'impôt**

Elaboration du contrat SNC



- Les parties contractantes et l'objet de l'accord .
- L'apport en capital des associés .
- L'assemblée des associés et la prise de décision .
- La direction, la représentation, les droits de vote, les droits et les obligations .
- Indemnité et répartition des bénéfices et des pertes .

Fonctionnement d'une SNC



Les
associés

- Administrer les affaires sociales

Les
Gérants

- Contrôler la gestion des affaires sociales

Fonctionnement d'une SNC



La gérance

« Tous les associés sont gérants, sauf stipulation contraire des statuts qui peuvent désigner un ou plusieurs gérants, associé ou non, ou en prévoir la désignation par acte ultérieur » Article 6, Loi 5-96

Fonctionnement d'une SNC



La gérance

Le gérant peut être associé ou non associé, nommé par les statuts ou par l'assemblée des associés au cours de la vie sociale à l'unanimité ou, si les statuts le prévoient, à la majorité

Fonctionnement d'une SNC



La gérance

Il dispose de tous les pouvoirs pour agir dans l'intérêt de la société, sans empiéter sur les pouvoirs de l'assemblée des associés, mais il ne peut conclure d'actes qui ne soient pas dans le périmètre de l'objet social, dans ce cas la société n'est pas engagée

Fonctionnement d'une SNC

La gérance



La révocation des associés ne peut être faite qu'à l'unanimité des autres associés

Fonctionnement d'une SNC



Droits des associés

- Droit à l'information sur la gestion de la société
- Droit de voter lors des décisions collectives.
- Droit de percevoir une quote-part des bénéfices

Obligations des associés

- Les créanciers
- Les associés
- La cession des parts sociales

Fonctionnement d'une SNC

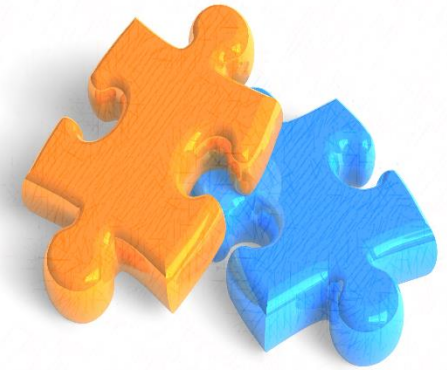
Les commissaires aux comptes:



Leur nomination n'est obligatoire.

Elle devient obligatoire si le chiffre d'affaires à la clôture de l'exercice social, dépasse le montant de 50 000 000 DH (HT)

Dissolution d'une SNC

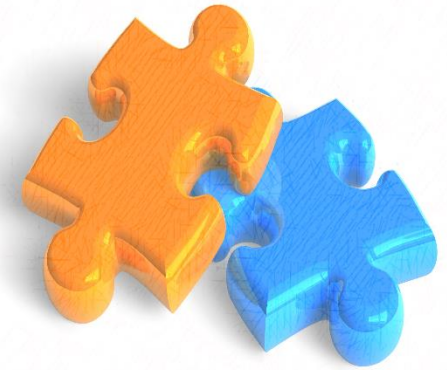


la survenance d'une
des causes de
dissolution communes
à toutes les sociétés
(code civil)

Sur décision du juge
(dissolution pour juste
motif)

Sur décision des
associés à l'unanimité
(ou majorité statutaire
différente)

Dissolution d'une SNC

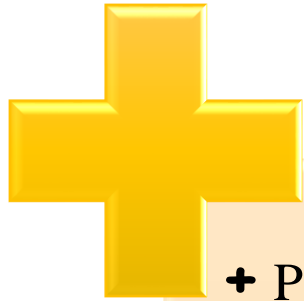
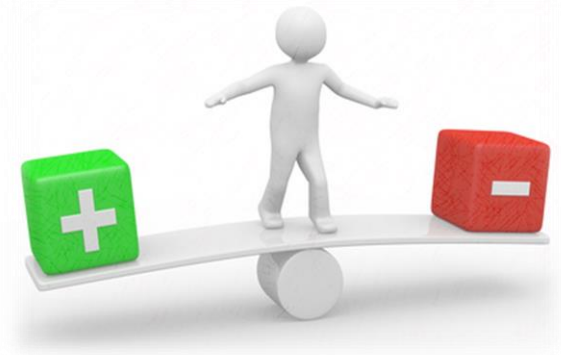


Révocation du gérant
statutaire associé (sauf si
les statuts en décident
autrement)

Liquidation judiciaire, de
perte de la qualité de
commerçant ou
d'incapacité de gérer d'un
associé (sauf décision
contraire des statuts)

Décès d'un associé sauf
s'il a été stipulé que la
société continuerait

Avantages & Inconvénients



+ Pas de capital minimum.

+ Possibilité de ne pas libérer totalement le capital lors de la constitution.

+ Grande stabilité du ou des gérants associés (révocables à l'unanimité).

+ Possibilité de "fermer" la société (cessions de parts à l'unanimité).

- Responsabilité solidaire et indéfinie de tous les associés.

- Formalisme de fonctionnement (décisions collectives).

- Difficulté pour quitter la société (cessions de parts à l'unanimité).

